

Oui au soutien du trafic aérien

# Plus de sécurité, moins de bruit



«Le nouveau Financement spécial pour le transport aérien (FSTA) est la condition sine qua non pour maintenir le niveau de sécurité élevé des aéroports régionaux» estime Kurt Howald, secrétaire d'AEROSUISSE et du Groupe parlementaire aéronautique et aérospatial.

Le peuple se prononcera le 29 novembre sur le financement spécial du trafic aérien.

Kurt Howald, secrétaire d'AEROSUISSE et du Groupe parle-

mentaire aéronautique et aérospatial, nous explique les enjeux de ce projet.

**«Journal des arts et métiers»:** Le 29 novembre, nous voterons sur la création d'un financement spécial pour le transport aérien. De quoi s'agit-il?

**Kurt Howald:** L'ensemble des re-

cettes provenant de l'impôt à la consommation sur les carburants est jusqu'à présent versé intégral-



Argus Ref 36991597

lement au Financement spécial pour la circulation routière (FSCR) et dans la caisse fédérale générale. Les contributions payées par les acteurs du transport aérien suisse sur les carburants utilisés pour les vols intérieurs alimentent ainsi le budget fédéral et le trafic routier, ce qui est contraire au principe d'équivalence.

Pour y remédier, le Parlement soumet une révision de l'article 86 de la Constitution fédérale au Souverain: à l'avenir, ces recettes seront affectées à des mesures en faveur de la protection de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité, en corrélation avec le transport aérien. Cette révision aura pour effet que 50% de l'impôt sur les huiles minérales et la totalité de la surtaxe sur les huiles minérales consommées sur les vols intérieurs seront reversés au nouveau Financement spécial pour le transport aérien (FSTA).

#### *Quels sont les moyens dont profitera le futur FSTA?*

A titre d'exemple, le transport aérien aurait bénéficié en 2006 de près de 44 millions de francs. Les détails des projets et des dépenses qui pourront être individuellement financés dans les trois domaines prévus – environnement (mesures contre les nuisances sonores), sûreté (contre les actions criminelles) et sécurité (pour les aspects techniques et le contrôle aérien) – ne sont pas encore déterminés. Ils le seront ultérieurement par le biais d'une législation spéciale émanant du Parlement.

#### *Le contribuable passera-t-il à la caisse pour financer l'aviation?*

Non. La modification de la Constitution n'engendrera aucun coût supplémentaire pour le contribuable et l'économie. Seules seront utilisées des ressources déjà existantes – jusqu'à présent imputées

à des tâches sans rapport avec le domaine aérien – dans l'intérêt du transport aérien, en vertu du principe d'équivalence. La création du FSTA n'équivaut donc pas à l'introduction de nouvelles subventions, ni à une pression financière supplémentaire sur les contribuables ou sur l'économie. La création du FSTA ne coûtera donc pas un franc d'impôt supplémentaire.

#### *Mais alors, le fonds routier se verra privé de moyens?*

Non. Le fonds routier (FSCR) n'encourra pas de diminution significative du fait de la nouvelle affectation des recettes fiscales perçues sur les carburants de l'aviation: les moyens mis à disposition pour la sécurité et la protection de l'environnement représentent environ 1% des recettes du fonds routier. Le projet corrige une différence de traitement entre la route et l'aviation et s'inscrit dans le cadre du principe d'équivalence. De ce fait, les principales associations routières soutiennent le projet. Le financement de la construction et de l'entretien des routes reste garanti.

#### *Qu'apportera cette modification constitutionnelle au citoyen et à l'économie?*

Tout d'abord, une meilleure sécurité technique: une partie des recettes du futur FSTA (de l'ordre de 20 millions de francs) sera imputée au financement du contrôle aérien dans les aéroports régionaux. C'est la condition sine qua non pour maintenir le niveau de sécurité élevé de ces aéroports. Ce soutien financier aux aéroports régionaux renforcera en outre l'attrait économique des régions concernées (Berne, Tessin, Saint-Gall, Soleure, Argovie, Vaud, Neuchâtel, Valais) et des régions voisines. Ensuite, elle contribuera à as-

surer la protection contre les attaques terroristes: les mesures préconisées par l'Etat pour assurer la sécurité des passagers contre les actions criminelles (sûreté) sont un fardeau de plus en plus lourd pour les exploitants des aéroports nationaux et régionaux. Grâce aux fonds du FSTA, une contribution peut être versée en faveur de la sûreté dans les aéroports, dans l'intérêt des passagers et de leur sécurité.

Enfin, la protection de l'environnement: une partie substantielle des fonds (équivalant à 11 millions de francs) servira par exemple à financer des mesures de protection de la population contre les émissions sonores, telles que l'installation de fenêtres antibruit ou la construction d'enceintes insonorisées pour les essais de moteurs. Les montants versés ne devront pas seulement profiter aux aéroports nationaux, mais aussi aux aéroports régionaux. Le projet répond ainsi aux attentes de larges milieux de la population en termes d'environnement et de protection contre le bruit dans les cantons possédant des aérodromes. ♦

Plus d'infos sur:  
[www.aviation-oui.ch](http://www.aviation-oui.ch)



Kurt Howald, secrétaire d'AEROSUISSE et du Groupe parlementaire aéronautique et aérospatial

### Oui au financement spécial de l'aviation

**Arguments:**

- ▶ amélioration de la sécurité;
- ▶ meilleure protection contre le terrorisme;
- ▶ amélioration de la lutte contre le bruit;
- ▶ pas de coûts supplémentaires pour le contribuable et l'économie.



**Plus de sécurité**  
**Moins de bruit** **OUI**  
Financement de l'aviation  
Votation du 29 novembre 2009